

Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante **ENDOCELL***

de la société *LALLEMAND*

numéro de dossier *n°2026-0125*

Vu le courrier d'information de l'Anses du 23 janvier 2026 relatif à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante ENDOCELL,

Considérant la date d'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante ENDOCELL,

L'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-après **est arrivée à échéance**, en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales	
Nom(s) du produit	ENDOCELL
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	LALLEMAND 4 route de Beaupuy 31180 CASTELMAUROU France
Classe - Type	Matière fertilisante
Etat physique	Solide
Numéro d'intrant	982-2013.01
Numéro d'AMM	1150011

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	
Date de l'échéance de l'AMM	14/01/2026
Date limite pour la vente et la distribution	14/07/2026
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	14/07/2027

A Maisons-Alfort, le 10/02/2026

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)